

XV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Dakar (Sénégal), les 29 et 30 novembre 2014



Cadre stratégique de la Francophonie 2015-2022

Préambule

Les Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à l'occasion du XV^e Sommet de Dakar les 29 et 30 novembre 2014, adoptent un Cadre stratégique pour les huit prochaines années (2015-2022).

Celui-ci se fonde sur les acquis du Cadre stratégique décennal adopté au X^e Sommet de Ouagadougou les 26 et 27 novembre 2004 qui a permis de renforcer la vision commune et la cohérence de l'action de la Francophonie. Il se fonde également sur les acquis et la plus-value de la Francophonie qui résident dans la diversité des acteurs qui la composent, leur attachement aux valeurs qui les rassemblent et leur capacité à œuvrer ensemble au service d'objectifs communs.

La Charte de la Francophonie, révisée en 2005, a marqué une nouvelle étape dans l'approfondissement institutionnel de la Francophonie, en phase avec ses nouvelles missions. À la lumière des enseignements tirés au cours de la dernière décennie et de l'évolution des nouveaux enjeux, le Cadre stratégique vise à définir la vision, les objectifs et les moyens pour la nouvelle période qui s'ouvre jusqu'à l'horizon 2022 afin que la Francophonie puisse accomplir son double mandat en tant qu'acteur des relations internationales et espace de solidarité et de coopération.

Le Cadre stratégique formule des orientations stratégiques et des principes directeurs qui engagent, chacun dans ses champs de compétence et d'expertise respectifs, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), les opérateurs directs que sont l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), TV5Monde, l'Université Senghor d'Alexandrie, l'Association internationale des maires et responsables des capitales et des métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF) ainsi que les conférences ministérielles permanentes que sont la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (Confémen) et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (Conféjes).

Le Cadre stratégique est un document de référence pour le Secrétaire général de la Francophonie, clé de voûte du système institutionnel francophone selon la Charte, qui lui donne le mandat d'évaluer l'action de coopération intergouvernementale francophone ainsi que de veiller à l'harmonisation des programmes et des actions de l'OIF, de l'APF, des opérateurs directs et des conférences ministérielles permanentes.

Par son engagement en faveur de la coopération multilatérale et du respect des principes de la Charte des Nations unies, la Francophonie continuera d'affirmer au cours des huit prochaines années sa présence et l'originalité de sa démarche en mettant en œuvre ses programmes

d'action tout en prenant activement part aux interventions de la communauté internationale et en contribuant au nouveau Programme de développement pour l'après 2015 ainsi qu'aux Objectifs du développement durable.

1. L'évolution de la Francophonie

1.1. Les acquis

Dès la Convention de Niamey, créant en 1970 l'Agence de coopération culturelle et technique, les signataires ont défini la Francophonie par la conscience de la solidarité qui les lie à travers l'usage de la langue française et par le désir de promouvoir leurs cultures sur un pied d'égalité. Par la suite, les Sommets réunissant, à partir de 1986, les chefs d'État et de gouvernement ont conféré à la Francophonie une dimension politique qui s'ajoute à sa dimension de coopération. Par ailleurs, l'espace francophone n'a cessé de s'élargir en accueillant au cours de la dernière décennie une vingtaine d'États, accentuant ainsi le mouvement d'élargissement amorcé avec la tenue des Sommets. Il compte maintenant [77] États et gouvernements dont 57 membres et [20] observateurs répartis sur les cinq continents. Cette dynamique, qui témoigne de l'intérêt croissant pour la Francophonie, rend également plus que jamais nécessaire un renforcement de la priorisation des actions autour de sa valeur ajoutée spécifique.

Au cours de la dernière période, la Francophonie a complété son corpus juridique et normatif en se dotant de nouveaux textes fondamentaux pour réaffirmer et renouveler les valeurs communes de ses membres et renforcer leur capacité d'action collective : la Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine (2006), qui vient s'ajouter à la Déclaration de Bamako sur la démocratie, les droits et les libertés (2000), le Vade-mecum relatif à l'usage du français dans les organisations internationales (2006), la Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes (2010) qui vient s'ajouter à la Déclaration de Luxembourg sur « Femmes, pouvoir et développement » (2000). Ces acquis ont été enrichis par les orientations tracées par les chefs d'État et de gouvernement à l'occasion de l'adoption de la Stratégie numérique de la Francophonie (2012) et de la Politique intégrée de promotion de la langue française (2012) ainsi que des déclarations et résolutions lors des différents Sommets tenus.

La Francophonie a su augmenter son influence et sa visibilité sur la scène mondiale grâce à une présence active dans les débats mondiaux et à des actions de coopération innovantes. La tenue du premier Forum mondial de la langue française à Québec (2012) a marqué une étape importante dans la mobilisation de la jeunesse et l'ouverture croissante à la société civile pour débattre des enjeux relatifs à la langue française et célébrer les multiples expressions culturelles ainsi que les valeurs de la langue partagée.

1.2. Acteur des relations internationales et espace de solidarité et de coopération

La Francophonie assure un double mandat indissociable d'acteur des relations internationales et d'espace de solidarité et de coopération.

En tant qu'acteur des relations internationales, la Francophonie joue un rôle de plaidoyer, de magistère d'influence, dans les questions mondiales. Elle facilite, par la médiation et la concertation qui favorise l'échange de points de vue et les convergences entre ses membres, le dialogue international. Elle accompagne les États et gouvernements membres dans la préparation et la participation aux grandes négociations internationales afin d'y promouvoir les valeurs francophones.

Le Secrétaire général, qui incarne la Francophonie multilatérale, conduit l'action politique de la Francophonie, dont il est le porte-parole et le représentant officiel au niveau international. La Francophonie s'appuie également sur le partenariat avec les organisations internationales et régionales. Elle contribue à renforcer le multilatéralisme et la démocratisation des relations

internationales en favorisant la concertation mobilisée et le dialogue entre les États et gouvernements membres ainsi que les rapprochements avec les autres organisations.

En tant qu'espace de solidarité et de coopération, la Francophonie encourage la mise en œuvre des coopérations entre ses États et gouvernements membres, en privilégiant l'anticipation et l'innovation, la valeur ajoutée spécifique de ses interventions, la pérennisation et la valorisation des acquis. Grâce aux rôles respectifs de l'APF, de l'AUF, de TV5Monde et de l'AIMF, la Francophonie s'appuie, en complément, sur les coopérations entre parlements, universités, médias et autorités locales. Les succès qu'elle a pu enregistrer au cours de la dernière décennie ont résulté de sa capacité d'anticipation dans des domaines à évolution rapide ainsi que de sa capacité d'innovation dans la conception de programmes expérimentaux pouvant être mis à l'échelle grâce à l'apport de financement externes, le soutien d'autres organisations partenaires et l'appropriation des programmes d'action par les États et gouvernements.

Cette action s'appuie, en outre, sur la mobilisation de larges composantes de la société civile à travers une expertise francophone riche et diversifiée, plusieurs réseaux thématiques, professionnels et institutionnels qui s'associent à la Francophonie pour faciliter la collecte et l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques, et pour enrichir les contributions de la Francophonie.

Dans le cadre de son double mandat, la Francophonie considère la société civile, en particulier les organisations et réseaux œuvrant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la jeunesse, comme un partenaire indispensable dans la réalisation de ses actions.

2. Enjeux et défis pour la Francophonie

Au cours de la dernière décennie, les équilibres mondiaux ont été profondément affectés par les effets de la crise économique et financière mondiale de 2008, provoquant une aggravation de la pauvreté, des inégalités ainsi que la montée du chômage, touchant en particulier les femmes et les jeunes. Au Nord comme au Sud, des mouvements sociaux et politiques se sont multipliés pour revendiquer davantage de justice, de dignité, d'égalité et de démocratie, remettant en cause le modèle de gouvernance mondiale et de régulation économique.

Plus de dix ans après la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako, adoptée lors du Symposium international sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone (2000), confortée par la Déclaration de Saint-Boniface adoptée par la Conférence ministérielle sur la prévention des conflits et la sécurité humaine (2006), la persistance de crises et d'atteintes à la démocratie et à la sécurité dans un certain nombre de pays francophones, les transitions sociopolitiques ou l'instabilité présentes dans plusieurs pays ainsi que des problématiques largement transnationales telles que le développement des mouvements extrémistes, du terrorisme et de la criminalité internationale, appellent à la plus grande vigilance et à une action renforcée.

En dépit des acquis enregistrés dans l'éducation, la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement en 2000 soulève désormais le défi d'agir efficacement sur l'élargissement de l'accès et l'amélioration de la qualité de l'éducation. Les difficultés accrues de l'insertion socioprofessionnelle, au Nord comme au Sud, appellent plus que jamais le monde du savoir et de la connaissance, à réussir le renouvellement des modèles d'apprentissage, de formation et de transmission du savoir, notamment en ce qui concerne l'enjeu des cours en ligne ouverts et massifs. La communauté scientifique francophone est appelée à renforcer sa mobilisation pour soutenir la recherche ainsi que la diffusion et la circulation des savoirs et des connaissances en langue française.

L'adoption de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) a été rendue possible grâce au rôle décisif de la Francophonie. Plusieurs des enjeux liés à la mise en œuvre des objectifs et des principes de cet important instrument normatif reposent notamment sur la capacité des États francophones d'adopter des politiques et des mesures culturelles, d'encourager la coopération au sein de la Francophonie, particulièrement auprès des pays en développement, d'ancrer la culture dans les politiques de développement à tous les niveaux en vue de créer des conditions propices au développement durable, tout en tenant compte de l'évolution du numérique, qui comporte le risque de l'homogénéisation des pratiques et des comportements culturels mais qui renferme aussi des bénéfices qui peuvent consolider la diversité linguistique et culturelle.

Plus de vingt ans après le Sommet de la Terre à Rio (1992) et plus de dix ans après celui de Johannesburg (2002), nombre d'engagements ont été pris pour répondre à l'ensemble de ces enjeux de manière intégrée, dans une approche de développement durable tenant compte de la composante culturelle et ses liens avec les trois piliers du développement durable, tels que réaffirmés dans la Déclaration de Rio+20 à l'occasion de la Conférence des Nations unies sur le développement durable (2012). De plus, dans la continuité de l'Agenda 21 adopté lors du premier Sommet de la Terre, l'accélération de la croissance urbaine, en particulier en Afrique, rend nécessaire la prise en compte et la reconnaissance du rôle des maires et des responsables locaux, qui sont en première ligne pour relever les défis mondiaux dans ce domaine. La coordination accrue des politiques publiques entre les niveaux international, régional, national et local sera fondamentale afin de mettre l'humain au cœur de l'urbain et de rendre la ville durable.

Un développement inclusif et durable dépendra également de progrès réalisés en termes d'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines, encore largement insuffisants malgré les acquis enregistrés depuis l'adoption et la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) par l'ensemble des États membres et l'action menée par la Francophonie depuis vingt ans, dont l'adoption de la Déclaration de Luxembourg (2000).

L'ensemble de ces transformations ainsi que les effets de la mondialisation ont provoqué de profonds changements en ce qui concerne la place et l'influence relatives des langues sur la scène internationale. Une stratégie offensive sera de mise pour accompagner les dynamiques démographiques encourageantes pour le français et qui démontrent que le nombre de locuteurs est en forte progression, principalement sur le continent africain, et que son apprentissage progresse globalement. L'enjeu est de taille car, si les conditions nécessaires au développement de l'Afrique sont réunies au cours de la prochaine période, avec le maintien du français comme langue d'enseignement et des progrès de l'éducation, ce continent pourrait abriter le plus grand nombre de francophones dans le monde en 2050.

La multiplicité et la complexité des enjeux qui touchent la Francophonie placent ceux-ci encore davantage en interconnexion les uns aux autres, tous traversés par le dynamisme et le volontarisme de la jeunesse ainsi que les nouvelles transformations du numérique. L'accessibilité et la pénétration du numérique à l'intérieur des pays en développement constituent un enjeu de taille dans la mesure où ses évolutions peuvent bouleverser tous les aspects de la vie individuelle et collective, tant dans la connaissance du monde et de son organisation que dans la mobilisation des expressions sociales, citoyennes et culturelles. Une éducation au numérique, prenant en compte la nécessaire éducation à la protection des données personnelles, doit donc être encouragée et accessible tout au long de la vie afin de donner à tous les moyens pour devenir des acteurs responsables et égaux face au numérique.

Avec les opportunités et les contraintes de la mondialisation, ce contexte appelle plus que jamais l'ensemble des acteurs à se saisir de l'enjeu de la réhabilitation des politiques publiques, à consolider le multilatéralisme et à favoriser une gouvernance mondiale renouvelée au service

d'une triple solidarité : solidarité entre les pays, notamment Nord-Sud et Sud-Sud, solidarité entre les générations actuelles et, enfin, solidarité envers les générations futures.

3. Une vision de la Francophonie à l'horizon 2022

La vision de la Francophonie est celle d'un monde dans lequel la mondialisation bénéficie à tous et en particulier à la jeunesse, un monde respectueux de la diversité culturelle et linguistique et aspirant à un développement durable, un monde dans lequel la langue française et les valeurs universelles de paix, de démocratie, de droits de l'Homme, l'égalité entre les femmes et les hommes se développent et contribuent à une action multilatérale originale fondée sur la cohésion et le partage au sein d'une communauté solidaire.

4. Les objectifs de la Francophonie

L'évolution des enjeux, des tendances et des ruptures identifiés touchent aux valeurs de la Francophonie. À la lumière des enjeux de nature toujours plus complexe et intersectorielle, le Cadre stratégique a pour but d'orienter l'action de la Francophonie autour de quatre objectifs globaux d'égale importance :

Accroître le rayonnement international et le développement de l'usage de la langue française : La Francophonie est un ensemble géopolitique multilingue dont la langue française est le ciment et le socle. Sa contribution à une mondialisation plus harmonieuse et respectueuse du contexte de diversité culturelle et linguistique implique nécessairement une intervention énergique et concertée pour renforcer la place et le rayonnement de la langue française sur la scène internationale, relever le défi politique du multilinguisme, adapter l'action multilatérale aux contextes linguistiques régionaux et nationaux, consolider la langue française comme langue d'accès au savoir pour tous, mettre en valeur l'apport de la langue française au développement économique et, finalement, valoriser l'usage et l'influence de la langue française.

Renforcer le rôle et la place de la Francophonie sur la scène internationale pour améliorer le multilatéralisme et la gouvernance mondiale : La Francophonie, qui rassemble aujourd'hui [77] États et gouvernements dans le monde, exerce un magistère d'influence porté par le Secrétaire général afin de favoriser le rapprochement des points de vue, faciliter le dialogue international et peser dans le débat mondial. Elle assure un plaidoyer en faveur du multilatéralisme et d'une gouvernance mondiale plus équitable et plus solidaire et concourt, par son action, au dialogue renforcé entre les cultures, au respect des droits de l'Homme, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la consolidation de la démocratie et à la recherche commune de la paix, comme socles du développement durable. Ce rôle s'appuie également sur et vient renforcer les sections parlementaires réunies au sein de l'APF, les universités et institutions de recherche réunies au sein de l'AUF ainsi que les autorités locales et associations de pouvoirs locaux que rassemble l'AIMF, auxquelles s'ajoutent les réseaux institutionnels agissant pour l'atteinte de objectifs de la Déclaration de Bamako. Les positions de la Francophonie sont, en outre, enrichies par la contribution de la société civile qui dispose d'une expertise reconnue et d'une connaissance des préoccupations des populations.

Renforcer le rôle des femmes et celui des jeunes en tant que vecteurs de paix et acteurs de développement : La Francophonie considère primordiale la place des femmes et des jeunes dans les évolutions de la société ; elle choisit de faire des femmes et des jeunes une priorité pour l'ensemble de son action. La Francophonie agit aussi bien pour assurer la plus large mobilisation et la concertation des femmes et des jeunes en tant qu'acteurs du changement que pour renforcer leurs capacités dans le cadre d'un environnement sûr et favorable au respect et à l'exercice de leurs droits, à leur épanouissement, à leur mobilité et à leur implication citoyenne. L'autonomisation des femmes doit s'envisager comme une égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes.

Soutenir l'innovation et la créativité au service de l'économie dans une perspective de développement durable : La Francophonie agit dans les champs de préoccupation privilégiés que sont l'économie de la culture, l'économie numérique, l'économie du savoir, l'économie sociale et l'économie verte. Elle vise l'exploitation de toutes les potentialités de l'intelligence francophone et le soutien à la mise en réseaux des acteurs, organisations et communautés de pratiques ainsi que la diffusion d'innovations clés pour être à la pointe des transformations économiques, sociales, culturelles, numériques, scientifiques et techniques en vue de l'amélioration des conditions de vie et du développement durable.

Les objectifs globaux apportent une dimension transversale aux quatre missions qui fondent la raison d'être de la Francophonie. Il s'agit des quatre missions dans lesquelles elle peut et doit jouer un rôle majeur :

Mission A : *Langue française, diversité culturelle et linguistique ;*

Mission B : *Paix, démocratie et droits de l'Homme ;*

Mission C : *Éducation, formation, enseignement supérieur et recherche ;*

Mission D : *Développement durable, économie et solidarité.*

Au croisement des objectifs globaux et des missions de la Francophonie, découlent des objectifs stratégiques autour desquels la Francophonie doit cibler son action. Les objectifs stratégiques sont nécessaires pour contribuer à l'atteinte des objectifs globaux et des quatre missions et doivent permettre de renforcer la complémentarité et la synergie des programmations quadriennales appelées à être adoptées dans le cadre des instances propres à l'OIF, à l'APF, aux opérateurs directs (AUF, TV5Monde, Université Senghor, AIMF) et aux conférences ministérielles permanentes (Confémen et Conféjes).

Objectif stratégique 1 <i>Valoriser l'usage et l'influence de la langue française dans un contexte de diversité linguistique et culturelle</i>	La Francophonie agit pour accroître l'usage et l'influence de la langue française à travers toutes ses dimensions géopolitique, culturelle, éducative, économique, médiatique, scientifique, technique et sportive, tout en assurant la promotion des valeurs francophones. Cette action doit permettre de consolider le rayonnement international de la langue française, en particulier au sein des instances internationales ainsi que des organisations régionales et sous-régionales, et de favoriser un ancrage harmonieux dans le contexte de diversité culturelle et linguistique, en relation avec les langues nationales et locales ainsi qu'avec les autres langues internationales.
Objectif stratégique 2 <i>Renforcer l'ancrage de la culture dans les stratégies de développement et accroître l'engagement des jeunes et des femmes dans la création artistique, culturelle et numérique</i>	Conformément à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'Unesco (2005), l'action de la Francophonie pour la diversité et le développement culturels repose sur l'intégration de la culture dans les stratégies de développement, sur l'appui à la mise en œuvre et au renforcement des politiques et industries culturelles, et l'accroissement de la participation des jeunes et des femmes à l'économie de la culture, en tenant compte de leurs besoins, en stimulant la création d'emplois et en leur permettant de bénéficier de meilleures possibilités de création et de diffusion des œuvres artistiques, culturelles et numériques.

Objectif stratégique 3 <i>Contribuer au renforcement de la gouvernance démocratique, des droits de l'Homme, de l'État de droit et du rôle de la société civile</i>	La Francophonie agit pour assurer le plein respect de la Déclaration de Bamako (2000) et de celle de Saint-Boniface (2006) par la promotion des valeurs démocratiques, des droits de l'Homme et du dialogue des cultures, le renforcement des capacités des institutions publiques, au premier rang desquelles les parlements, ainsi que de la société civile au service d'une bonne gouvernance démocratique, et par le soutien à la décentralisation et à la démocratie locale.
Objectif stratégique 4 <i>Contribuer à la prévention et à la gestion des conflits, à l'accompagnement des transitions et à la consolidation de la paix</i>	La Francophonie se fonde également sur ces deux textes fondamentaux pour jouer un rôle de facilitation et de médiation dans la prévention et la résolution des conflits, et accompagner, de manière intégrée, les sorties de crise dans le but de consolider durablement la paix, la sécurité et la stabilité démocratique, et ainsi améliorer les conditions de vie des populations.
Objectif stratégique 5 <i>Renforcer l'accès des filles et des garçons à une éducation et à une formation de qualité en vue de l'insertion professionnelle et citoyenne</i>	La Francophonie accompagne l'élaboration et le déploiement des politiques éducatives et de formation en se fondant sur l'équité et la qualité, en phase avec les besoins des marchés du travail et les demandes de participation citoyenne des jeunes, femmes et hommes, et dans une perspective d'éducation au développement durable. Elle met les technologies de l'information et de la communication au service des innovations pédagogiques et de l'économie du savoir.
Objectif stratégique 6 <i>Faciliter la circulation des savoirs, l'innovation et la mobilité des jeunes étudiants, chercheurs, créateurs et entrepreneurs</i>	La Francophonie soutient la mobilité des jeunes étudiants, chercheurs, créateurs et entrepreneurs, femmes et hommes, au sein de son espace ainsi que la mise en réseaux des universités afin de permettre la circulation et l'échange de savoirs, de talents, d'expériences et d'innovations. La Francophonie se mobilise pour répondre à l'enjeu essentiel des cours en ligne ouverts et massifs afin de soutenir une offre diversifiée et de qualité en langue française.
Objectif stratégique 7 <i>Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme de développement pour l'après 2015 et des Objectifs du développement durable</i>	La Francophonie est force de propositions dans l'élaboration Programme de développement pour l'après 2015 et les Objectifs du développement durable et engagée activement dans leur mise en œuvre autour de ses priorités : intégration de la composante culturelle du développement durable, transition énergétique et énergie durable pour tous, lutte contre les dérèglements climatiques, nouveaux modes de production et de consommation durables, emploi durable des femmes et des jeunes. Une telle approche se fonde nécessairement sur une gouvernance internationale, régionale et nationale respectueuse de la démocratie et des droits de l'Homme.

Objectif stratégique 8 <i>Soutenir une croissance durable et inclusive qui favorise le bien-être des populations, la prospérité et la création d'emplois en particulier pour les femmes et les jeunes</i>	La Francophonie soutient une croissance durable, inclusive et respectueuse de l'environnement naturel, dans le cadre d'une économie humaniste, favorisant l'amélioration des conditions de vie et la création d'emplois en particulier pour les femmes et les jeunes, notamment en favorisant l'entrepreneuriat. Elle agit pour renforcer la coopération économique dans l'espace francophone afin d'en faire un espace privilégié de prospérité et de solidarité.
--	---

Compte tenu à la fois du grand nombre de pays francophones parmi les moins avancés et en développement se trouvant en Afrique et en même temps des potentialités démographiques de ce continent pour l'avenir de la langue française, l'Afrique est considérée comme une zone d'intervention prioritaire de la Francophonie.

ARCHITECTURE DU CADRE STRATÉGIQUE 2015-2022

MANDAT

La Francophonie assure un double mandat d'acteur des relations internationales et d'espace de coopération et de solidarité.

VISION

La vision de la Francophonie est celle d'un monde dans lequel la mondialisation bénéficie à tous et en particulier à la jeunesse, un monde respectueux de la diversité culturelle et linguistique et aspirant à un développement durable, un monde dans lequel la langue française et les valeurs universelles de paix, de démocratie, de droits de l'Homme, l'égalité entre les femmes et les hommes se développent et contribuent à une action multilatérale originale fondée sur la cohésion et le partage au sein d'une communauté solidaire.

OBJECTIFS GLOBAUX

Accroître le rayonnement international et le développement de l'usage de la langue française.

Renforcer le rôle et la place de la Francophonie sur la scène internationale pour améliorer le multilatéralisme et la gouvernance mondiale.

Renforcer le rôle des femmes et des jeunes en tant que vecteurs de paix et acteurs de développement.

Soutenir l'innovation et la créativité au service de l'économie dans une perspective de développement durable.

MISSIONS

A - LANGUE FRANÇAISE, DIVERSITÉ CULTURELLE ET LINGUISTIQUE

B - PAIX, DÉMOCRATIE ET DROITS DE L'HOMME

C - ÉDUCATION, FORMATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

D – DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉCONOMIE ET SOLIDARITÉ

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

1 - Valoriser l'usage et l'influence de la langue française dans un contexte de diversité linguistique et culturelle.

3 - Contribuer au renforcement de la gouvernance démocratique, des droits de l'Homme, de l'État de droit et du rôle de la société civile.

5 - Renforcer l'accès des filles et des garçons à une éducation et à une formation de qualité en vue de l'insertion professionnelle et citoyenne.

7 - Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015 et des Objectifs du développement durable.

2 - Renforcer l'ancrage de la culture dans les stratégies de développement et accroître l'engagement des jeunes et des femmes dans la création artistique, culturelle et numérique.

4 - Contribuer à la prévention et à la gestion des conflits, à l'accompagnement des transitions et à la consolidation de la paix.

6 - Faciliter la circulation des savoirs, l'innovation et la mobilité des jeunes étudiants, chercheurs, créateurs et entrepreneurs.

8 - Soutenir une croissance durable et inclusive qui favorise le bien-être des populations, la prospérité et la création d'emplois en particulier pour les femmes et les jeunes.

5. Mise en œuvre du Cadre stratégique de la Francophonie

5.1. Un contrat d'objectifs, de moyens et de résultats

L'engagement ferme des États et gouvernements pour assurer la régularité et la prévisibilité des contributions, à la faveur d'un contrat d'objectifs et de moyens assurant une redevabilité mutuelle est indispensable pour assurer la mise en œuvre du Cadre stratégique et des programmations quadriennales qui en découlent. De leur côté, l'OIF, l'APF, les opérateurs directs et les conférences ministérielles permanentes s'engagent à agir pour atteindre les résultats prévus et mesurés dans le cadre de leurs programmations respectives.

Le Fonds multilatéral unique (FMU) est un instrument financier qui contribue à la convergence des programmations de l'OIF et des opérateurs directs de la Francophonie. Comme le prévoit la Charte, le Secrétaire général de la Francophonie réunit régulièrement le Conseil de coopération qu'il préside, pour évaluer l'action entreprise et veiller à l'harmonisation des programmes et des actions de l'OIF, de l'APF et des opérateurs directs. La Confémen et la Conféjes peuvent, sur une base volontaire, participer au conseil de coopération.

Les États et gouvernements membres s'engagent à honorer leurs obligations statutaires envers l'OIF qui rend compte de ses résultats. Tous sont invités, qu'ils soient membres, membres associés ou observateurs, à apporter des contributions volontaires au financement des programmations à la hauteur de leurs moyens. Les États et gouvernements verseront directement des contributions volontaires au FMU et non aux opérateurs directs, hormis le cas spécifique de TV5Monde, pour renforcer l'action francophone multilatérale. Une part du FMU, abondé par des contributions volontaires, pourra être consacrée au financement d'activités conjointes entre l'OIF et les opérateurs directs. La recherche de cofinancements avec d'autres partenaires internationaux sera par ailleurs encouragée.

La confiance accordée par les États et gouvernements pour mettre à disposition du FMU un budget régulier permet de créer une masse critique minimale et un modèle d'action spécifique et original sur lequel la Francophonie peut capitaliser en recherchant des partenariats et de nouveaux financements venant s'ajouter au FMU et indispensables pour la diversification des ressources.

5.2. Une large mobilisation francophone et des partenariats efficaces

La mise en œuvre du Cadre stratégique par l'OIF, l'APF, les opérateurs directs et les conférences ministérielles permanentes s'appuiera sur une large mobilisation en synergie et en partenariat étroit avec les États et gouvernements membres. Le succès d'une telle mobilisation de la Francophonie implique :

- d'approfondir la *conscience francophone* autour de l'enjeu de la langue partagée et de celui de la diversité déclinée sous toutes ses formes et des valeurs de partage et de solidarité ;
- de conforter l'*alliance francophone* par des politiques globales et cohérentes de suivi des engagements communs ;
- de tirer le meilleur parti de la *spécificité de la Francophonie* en tant qu'acteur original, intégrant des acteurs de nature différente, complémentaire et qui contribuent à sa richesse.

La mobilisation de la Francophonie, tout en poursuivant le développement du partenariat au sein de la Francophonie institutionnelle, s'appuiera sur des partenariats externes efficaces et innovants afin de décupler les effets de ses réalisations, d'accroître la visibilité de son action et d'amplifier la portée de son plaidoyer.

5.3. Les principes directeurs et les modes d'intervention

Dans la coopération multilatérale mise en œuvre par l'OIF, l'APF, les opérateurs directs et les conférences ministérielles permanentes, les principes directeurs suivants guideront les programmations quadriennales dans l'esprit des fondements de l'efficacité de l'aide et dans une logique de gestion axée sur les résultats :

- *La subsidiarité* — Les actions de la Francophonie viseront à soutenir les efforts des États et des gouvernements membres et à renforcer leurs capacités, conformément à leurs besoins prioritaires sans toutefois se substituer à eux dans la définition et la conduite des politiques nationales.
- *La pertinence* — Les actions seront évaluées au regard des critères suivants : valeur ajoutée et spécificité francophones, complémentarité avec d'autres acteurs, absence de double emploi, choix du plus grand nombre possible de bénéficiaires en fonction des besoins identifiés, niveau minimal de ressources nécessaires pour atteindre le seuil d'efficience.
- *Le partenariat* — La Francophonie mettra tout en œuvre pour favoriser les synergies entre ses différents acteurs ainsi que les partenariats externes mutuellement profitables, notamment dans le cadre de la coopération avec les organisations internationales et régionales gouvernementales, la coopération tripartite et la coopération Sud-Sud, la coopération décentralisée ainsi que les partenariats avec les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé.
- *L'intégration* — La définition des priorités dans les actions mises en œuvre par la Francophonie s'accompagnera d'une intégration de plus en plus grande des contributions de l'OIF, de l'APF, des opérateurs directs et des conférences ministérielles permanentes de la Francophonie dans le cadre de programmes concertés et éventuellement conjoints.
- *La mesurabilité* — Les programmations de l'OIF, de l'APF, des opérateurs directs et des conférences ministérielles permanentes de la Francophonie veilleront à renforcer la mesurabilité de leurs contributions respectives dans l'atteinte des objectifs globaux et stratégiques du Cadre stratégique. Les objectifs ont vocation à être traduits, dans le cadre de ces programmations, en résultats à atteindre et les actions entreprises sont assorties, de manière la plus appropriée, de cibles et d'indicateurs par sexe et par âge permettant d'en mesurer les résultats et d'en évaluer les effets. Les mécanismes de suivi et d'évaluation coordonnés seront également renforcés.

L'ensemble de ces principes directeurs devront inclure la nécessité de renforcer la prise en compte des spécificités régionales, la visibilité et l'innovation en vue d'une action encore plus proche des territoires et des populations, assurant le rayonnement de la Francophonie et fondée sur des méthodologies innovantes et efficaces.

Sur ces bases, la mise en œuvre des programmations doit s'effectuer par des actions concrètes et par les modes d'intervention jugés les plus efficaces et lisibles. Ces modes d'intervention sont :

- la concertation, le plaidoyer et le rayonnement ;
- les services d'expertise, de conseil et de renforcement des capacités ;
- la mise en commun des savoirs, l'information, la sensibilisation ;
- le financement de projets et la mise à disposition de biens d'équipement.

Outre les dispositions prévues par la Charte, les mesures que le Secrétaire général pourrait proposer, au plan de la coopération multilatérale, dans le cadre des situations de crise ou de sortie de crise, exigeront de l'OIF et des opérateurs directs la capacité d'adapter et de réorienter certaines de leurs actions au sein de leurs programmations quadriennales.

5.4. Un cadre organisationnel favorable à la synergie

La Charte de la Francophonie définit le mandat du Secrétaire général dans le domaine politique, où l'initiative des actions de la Francophonie lui revient. Il est également responsable de l'animation de la coopération multilatérale francophone financée par le Fonds multilatéral unique. Il propose la répartition du FMU et il ordonne les décisions budgétaires et financières qui y sont relatives.

Le Cadre stratégique est la référence commune qui rassemble l'OIF, l'APF, les opérateurs directs (AUF, TV5Monde, Université Senghor, AIMF) et les conférences ministérielles permanentes (Confémen et Conféjes). Il énonce les objectifs que l'ensemble de ces acteurs, en intervenant dans leurs champs de compétence respectifs et selon les modalités qui y sont adaptées, concourent à atteindre. Ils y trouvent les orientations à suivre, l'énoncé des objectifs et des modes d'action pour élaborer des programmes respectant leurs missions et leurs mandats, évaluables et satisfaisant des besoins incontestables. Chacun tiendra compte de la démarche des autres afin de dégager des perspectives d'ensemble et de poursuivre, là où c'est possible, des projets communs et de se renforcer mutuellement. Cette démarche commune conduit, lorsque c'est pertinent, à une mobilisation autour de pôles de coopération intégrée centrés sur les priorités de la Francophonie.